



Commission
de Surveillance
Leuze-en-Hainaut

RAPPORT ANNUEL 2021
DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE
LEUZE-EN-HAINAUT

Table des matières

1.	La Commission de Surveillance.....	1
1.1.	Composition.....	1
1.2.	Fonctionnement.....	1
1.3.	Traitement des demandes des personnes détenues.....	2
2.	L'établissement pénitentiaire concerné	2
3.	La surveillance.....	2
3.1.	Thématiques principales relevées par la CdS	
3.2.	Thématique transversale de l'année 2021 : L'infrastructure	
4.	Le droit de plainte.....	4
5.	Les trois principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année 2021.....	5
6.	Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2022 :	5

1. La Commission de Surveillance

1.1. Composition

_____ Chagniot Catherine
De Langhe Eric
Favier Jean Paul Magistrat
François Hubert
Gérard Chantal
Lega Charlotte Avocate
Lienart Jean Claude Président
Wattiez Dominique Médecin

Commission des Plaintes composée de

Favier Jean Paul Président
De Langhe Eric
Vuylsteke Luc (également secrétaire de la CdS)
Barnich Frédérique présidente suppléante de la CdP depuis 12/2021

1.2. Fonctionnement

La commission se réunit 1x par mois ; deux commissaires assurent le commissariat du mois . Depuis mars 2020, les protocoles sanitaires ont empêché les visites dans le cellulaire. Le lien a été maintenu via Prisoncloud qui a permis de parer au plus pressé quant aux demandes ; il a permis également d'envoyer des messages d'encouragement, montrant aussi que la situation était aussi compliquée au dehors.

1.3. Traitement des demandes des personnes détenues

2. L'établissement pénitentiaire concerné

La prison comporte 5 ailes, 4 reliées par le panoptique et une aile de 12 cellules pour les détenus en fin de peine. La prison de Leuze est un partenariat public privé. Tout ce qui relève des bâtiments est assuré par le consortium : nettoyage, entretien, réparations. Seul l'entretien locatif du cellulaire et du panoptique est réalisé par les servants. Les éventuelles dégradations du fait des détenus leur sont facturées. Le coût en est élevé vu la sophistication technique de l'équipement des cellules et des espaces communs. Les cellules sont équipées d'un ordinateur fonctionnant en intranet ("prison cloud") pour l'ensemble des contacts administratifs et autres entre les services et le détenu. Il sert de télévision et un téléphone y est associé. Chaque cellule est équipée de sanitaires (évier, douche, wc). Chaque cellule possède un bouton d'appel relié au panoptique. Afin d'éviter les yoyos, les cellules sont pourvues d'une fenêtre fixe, sans ouvrant, avec store intégré et d'un vasistas à régulation manuelle.

La capacité théorique est de 312 détenus dont 12 femmes, avec un maximum toléré de 352. La moyenne est d'environ 325. Quant aux femmes, elles ne sont jamais venues ; leur aile est affectée aux fins de peine. La nouvelle maison de transition d'Enghien sera du ressort de la CdS de Leuze dès 2021

3 .La surveillance

3.1. Thématiques principales relevées par la CdS

A. Personnel

Le cadre incomplet et l'absentéisme engendrent régulièrement la suppression d'activités (Portes ouvertes, sports, etc.) · Des transferts médicaux sont régulièrement annulés faute de personnel dans le service dédié où l'absentéisme a été important à cause du changement de statut et la perte de droits associés.

D'une enquête informelle menée au moment d'établir ce rapport, il ressort que de manière générale, la Covid a été relativement bien supportée mais certaines doléances portent néanmoins régulièrement sur le non-respect du port du masque par les agents

(principalement lorsqu'ils sont entre eux) et l'incompréhension quant à la suspension fréquente d'activités (sports...) pour motif Covid alors que lors des visites les protocoles sont respectés et qu'en salle, les détenus se retrouvent entre eux...

B. Maîtrises des procédures

On doit aussi constater que Prison Cloud pose certaines difficultés d'utilisation de ce type de population moins instruite, peu familière des technologies liées à un clavier ou ne maîtrisant pas bien ou pas du tout le français. De plus, les billets de rapport émis à destination de la CdS émanent le plus souvent des mêmes détenus.

3.2. Thématique transversale de l'année 2021 : L'infrastructure

<u>Activité de la CdS</u>			
Nombre de mails lus	636		
Nombre de visites effectuées.	232		
Récurrent :		Non récurrent :	
Médical	61	VHS	7
Visite	60	Direction (être entendu)	7
Problème AP	42	Direction (rdv)	7
Problème duo	25	Travail	7
Transfert	25	Courrier	7
Vestiaire	24	Grève de la faim	6
Comptabilité	22	SAD	6
SPS	20	Fouille	5
Manque d'activités	15	Vol	5
Dentiste	13	Problème technique	4
Avocat juridique	13	Cantine	4
CP et PS	11	Racket	3
Insécurité	11	Racisme	2
		Nourriture	2
		Dégradation	2
		Argent	2
		IES	1
		Radicalisation	1

Nuisance sonore 1

Malgré ce nombre de visite, suite à la Covid nous n'avons pas pu satisfaire toutes les demandes de visites, visites interdites pendant plusieurs semaines

4. Le droit de plainte

1. Membres de la commission des plaintes.

- Président : FAVIER Jean-Paul
- Vice-Présidente : BARNICH Frédérique (depuis le 1^{er} janvier 2022)
- Membres effectifs : DELANGHE Eric
VUYLSTEKE Luc
- Membres suppléants FRANCOIS Hubert
CHAGNIOT Catherine.
GERARD Chantal
- Juriste : GIANANTE Margaux.

2. Détail des plaintes.

- Nombre de plaintes introduites :	52	
- Nombre de décisions rendues :	51	
- Nombre de Réouvertures des débats :	1	
- Nombre d'abandon ou de retrait de plaintes :	7	
- Nombre de plaintes manifestement irrecevables :		22
- Nombre de plaintes transmises à la CdS en vue de médiation :		1
- Nombre de médiations ayant abouti :	0	
- Nombre de demande de suspension de mesures :		1
- Nombre de demande de suspension déclarée fondée :	0	
- Nombre d'audiences tenues en plénière :		
+ siège effectif :		11
+ Siège suppléant :		3
- Nombre d'audiences Juge unique :		32
- Nombre de décisions recevables partiellement ou totalement fondées :	8	
- Nombre » de décisions recevables et non fondées :	11	
- Nombre de décision rectificative :		1

3. En ce qui concerne les grandes tendances qui se dégagent , il faut relever l'intérêt des plaignants sur la comparution , ce qui leur permet de mieux comprendre la procédure et d'obtenir les explications qui leur manquent.

Les rapports avec la direction et le personnel sont bons.
Une véritable collaboration , dans l'intérêt des détenus existe.

Le soutien des juristes de la commission des plaintes est précieux et efficace.
Leur disponibilité est à relever.

Le respect des délais dépend de la complexité des dossiers.
Dans la mesure du possible , tout est fait pour les respecter.

Les liens avec la commission de surveillance sont bons.

En ce qui concerne les compensations , peu sont accordées.
Les domaines dans lesquelles elles peuvent être octroyées sont rares.
Cela reste difficile.

Pour la tenue des audiences , la bonne collaboration de chacun est à relever.

5. Les trois principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année 2021

CONCLUSIONS

- Service médical : de nouveaux médecins arrivés récemment mais souci de présence permanente de la secrétaire en consultation ; problème de dentiste
- Absence des AP
- SPS et SAD débordés et d'une efficacité relative (télétravail ???)

RECOMMANDATIONS

- revoir le fonctionnement du médical
- suivre SPS et SAD

6. Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2022 :

- Surveillance des transferts de prison à prison et pertes de bagages
- Suivi du SPS
- Suivi des transferts intra- murs et des problèmes de perte de matériel à cette occasion